

Les P'tits Génies de Paradis

Règlement intérieur

Objet:

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions suivant lesquelles les adhérents ont accès au service d'Accueil de Loisirs « les P'tits Génies de Paradis », géré par l'association 'Pour les Enfants du Pays de Beleyme'.

Accueil :

L'accueil se fait à partir de l'âge de 6 ans, jusqu'à l'âge de 12 ans (on a 12 ans jusqu'au jour anniversaire des 13 ans).

Le centre est ouvert à chaque période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'enfant peut être amené le matin entre **7h30 et 10h** et repris le soir de **17h à 18h30**. **Le respect de ces horaires est primordial pour le bon fonctionnement et la qualité de prise en charge de vos enfants.**

Les parents sont priés, lors de l'arrivée et du départ de leur enfant, de rencontrer l'animateur en poste afin que celui-ci soit en permanence informé de l'évolution de l'effectif.

Assurance :

Une assurance collectivité a été contractée par l'association afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure ou en extérieur.

Toutefois, **l'enfant devra être couvert en responsabilité civile, par l'assurance de ses parents**. Une attestation d'assurance 'individuelle accident' est nécessaire à l'inscription de chaque enfant.

Inscriptions :

L'inscription de l'enfant s'effectue chaque année.

Le dossier d'inscription comprend :

- la fiche d'inscription dûment complétée et signée (comprenant l'autorisation « droit à l'image »)
- la fiche sanitaire
- les photocopies des vaccinations DTP
- le présent règlement intérieur signé, coupon détachable
- Le passeport loisirs remis par la CAF à la famille - pour les familles concernées
- l'attestation RSA socle pour les bénéficiaires
- une attestation d'assurance Extra-scolaire 'individuelle accident'
- les éventuels PAI (projet d'accueil individualisé)
- le tableau des réservations
- l'adhésion famille à l'association valable à l'année
- le règlement (plusieurs chèques sont possibles toujours à l'ordre des « Enfants du Pays de Beleyme ») d'un acompte de 50% de la période réservée.

Les parents ou responsable légal devront impérativement rencontrer la direction du centre de loisirs pour la première inscription de l'enfant.

Un dossier léger et mobile consignant tous les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence suivra le groupe à chacun de ses déplacements.

Ne pas oublier de prévenir par écrit en cas de changement d'adresse ou de numéro.

La réservation

Elle ne prend effet qu'après vérification du dossier complet d'inscription lors de l'entretien avec la direction, **et l'encaissement d'un acompte de 50%** de la somme totale dûe par la famille, correspondant à la période réservée **selon les chiffres annoncés dans le tableau des tranches tarifaires** (plusieurs chèques sont possibles pour un encaissement échelonné, ordre « Pays de Beleyme »).

En cas de désistement et **sous certaines conditions**, un remboursement sera effectué (voir ci-après le chapitre correspondant).

Les réservations de « dernière minute » restent possible dans la mesure des places disponibles (agrément de 24 enfants), sous réserve d'un dossier complet et après accord de la direction.

Tarifs et facturation :

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration de l'association et révisés chaque année. Ils sont applicables pour une année scolaire. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le quotient familial de chaque famille, permettant ainsi d'appliquer une tarification adaptée aux différentes situations familiales.

Une facture sera éditée après régulation et remboursements éventuels, à chaque fin de vacances.

Journées réservées, non facturées:

2 cas de non-facturation de journées réservées:

1 - un désistement signalé à la direction 72 heures à l'avance minimum. **Toute absence non signalée 72h à l'avance sera facturée comme une journée complète.**

2 - Maladie ou accident de l'enfant, signalé au plus tard le matin à 9h et **sur présentation d'un certificat médical à la direction du centre.**

Repas :

Les repas sont préparés sur place, le montant est compris dans le prix de la journée.

L'alimentation étant posée comme valeur éducative de premier plan, les produits fermiers cuisinés sur place sont issus de la production locale, biologique et/ou raisonnée.

Sauf pour des raisons religieuses, les contre-indications alimentaires devront être justifiées par un certificat médical et/ou PAI de l'école.

En fonction des types de contre-indications, au cas par cas, et en concertation avec l'agent de restauration, la direction et la famille, il pourra être demandé à la famille de fournir le repas adapté à son enfant.

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs. Pour plus d'équité, les goûters personnels ne seront pas acceptés. De même pour les friandises et autres gourmandises, sauf à l'occasion des anniversaires.

Maladie, incident ou accident :

Contacts :

En cas de maladie, d'incident ou d'accident, le personnel d'encadrement contactera, suivant l'importance et l'urgence de la situation :

Les parents

La personne à prévenir inscrite sur la fiche d'inscription

Le médecin

Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Il convient de préciser que si l'enfant doit être transporté par les pompiers à l'hôpital, il sera accompagné d'un personnel seulement si nous pouvons respecter le taux d'encadrement légal (en fonction du nombre d'enfants et d'adultes présents sur la structure)

Tout événement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet dans le local de l'accueil de loisirs.

Administration de médicaments :

Si la famille estime qu'un traitement **sur prescription médicale, claire, datée et signée**, est à prendre de manière indispensable pendant le séjour, **elle devra en informer directement la direction** qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser la présence du traitement sur la structure, en fonction de son type.

Dans tous les cas, l'ordonnance du médecin devra être jointe et s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation devront être décrites. Les médicaments devront être remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrit sur l'emballage.

Il est rappelé que la possession par l'enfant de médicaments est strictement interdite.

Discipline et respect :

L'accueil de Loisirs est un service proposé aux familles. Il n'y a pas de caractère obligatoire. Il est important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades. En cas de non respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Recommandations :

Les activités proposées sont riches et variées et se déroulent le plus souvent en extérieur, il vous est donc demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeaux, vêtements de pluie...).

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter **librement**, se dépenser et s'amuser : **une tenue confortable pouvant être salie** (voire, un peu abîmée et nous nous en excusons d'avance...) est de rigueur.

Toute l'année, un **change complet** est demandé. Ainsi qu'une paire de **bonnes chaussures fermées** et une **gourde**.

L'été, il est demandé aux parents de fournir la **crème solaire** de leur choix et un indispensable **couvre-chef**.

Il est déconseillé de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphones, bijoux, consoles, MP3...), sauf dans le cadre d'un projet pédagogique clair et explicité par l'Accueil. Dans tout autres cas, l'Accueil de Loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol...

Activités :

L'inscription des enfants à l'Accueil de loisirs implique l'autorisation à participer aux activités ordinaires, sauf indications contraires.

Pour les activités spécifiques, telles que l'escalade, la spéléologie, le canoë... une autorisation écrite pourra être demandée.

Photos :

Les photos prises dans le cadre des activités du centre pourront être utilisées pour l'élaboration de nos plaquettes d'information, documents pédagogiques, sites internet de l'association, de la commune ou communauté de communes ou lors d'expositions.

Pour ce faire, une autorisation « droit à l'image » est incluse dans la fiche d'inscription.

Pour être en accord avec les valeurs portées par l'association, il n'y a pas de visage d'enfant identifiable sur les photos de notre site internet et notre page Facebook.

Coopération et transport:

Petit Accueil de Loisirs associatif, ancré dans une logique rurale participative et une dynamique de développement, les P'tits Génies de Paradis solliciteront régulièrement les familles, en accord avec le projet éducatif axé sur la coopération et l'intergénérationnel, pour des ateliers participatifs, des collectes, des événements festifs, et du transport d'enfants. Il est évident que la direction veillera particulièrement au respect des dispositions réglementaires en vigueur relatif à tout transport d'enfants.

L'acceptation du présent règlement conditionne l'admission de l'enfant à l'Accueil de Loisirs.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce règlement avec le ou les enfants concernés et à nous retourner le coupon détachable en page 5, après signature.

ALSH Les P'tits Génies de Paradis
'Pour les Enfants du Pays de Beleyme'
Association loi 1901 - Centre d'animation rurale
Le Bourg 24140 Montagnac-la-Crempse
05 53 80 18 19
lesptitsgeniesdeparadis@gmail.com
www.beleymenature.org

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des P'tits Génies de Paradis et m'engage à le respecter.

Nom(s) du/des parent(s)

Signature(s) :

.....

.....

Nom(s) du/des enfant(s)

Signature(s) :

.....

.....

.....

Fait à :

Le :